

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL196

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 11

A l'alinéa 3, substituer aux mots :

« celui-ci »,

les mots :

« cet occupant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.